

Communiqué de presse de Denis Baupin du 6 mai 2015

Accidents à la centrale Saint-Laurent-des-Eaux

Denis Baupin interpelle Ségolène Royal : la gravité des faits ne peut rester sans suite

Diffusée lundi 4 mai sur Canal + , une enquête édifiante sur les secrets de la filière nucléaire « *Nucléaire, la politique du mensonge ?* » s'attache à mettre en évidence les trois différents mensonges ayant contribué à construire le mythe d'un nucléaire paré de toutes les vertus : un nucléaire sûr, produisant peu de déchets, et pas cher.

Pour la première fois, **ce documentaire lève le voile sur les deux accidents graves survenus en 1969 et en 1980 à la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux.** Cette seule information rend d'ores et déjà mensongères les affirmations selon lesquelles il n'y aurait jamais eu d'accident nucléaire en France.

Facteur aggravant, ils ont été passés totalement sous silence par EDF.

Mais il y a plus grave encore. Ces accidents ont entraîné la surchauffe et la fusion de cœurs de réacteur, libérant du plutonium dans l'environnement. L'exploitant a alors tout simplement évacué ces déchets radioactifs dans la Loire toute proche.

Trente-cinq ans après, c'est ce que reconnaît de façon stupéfiante l'ancien président d'EDF, Marcel Boiteux, (en poste en 1980, au moment du second accident) : il reconnaît et justifie cette solution, totalement contraire à la loi, qui a consisté à rejeter des substances radioactives – et pas les moindres puisqu'il s'agissait de plutonium (la substance la plus toxique et à la plus longue durée de vie) - dans l'environnement, cachant sciemment à la population environnante l'accident et ses conséquences.

Dans une question écrite adressée ce jour à la ministre de l'écologie, Denis Baupin estime que la question de la responsabilité de l'Etat (à l'époque actionnaire à 100 % d'EDF) dans la gestion de l'accident, dans le choix du silence, mais également d'un blanc-seing à l'exploitant sur la solution retenue, est clairement posée : « **L'État était-il au courant ? A-t-il autorisé ces rejets radioactifs dans la Loire et tu l'information, alors même que les populations avoisinantes auraient au contraire dû bénéficier d'une évacuation ?** »

Denis Baupin demande donc à la Ministre de l'écologie quelles suites, notamment juridiques, elle entend donner à ces très graves infractions révélées tardivement. Il demande également que « **l'ensemble des incidents et accidents de cet ordre, qui auraient pu être passés sous silence par le passé soient rendus publics** ». Enfin, il demande à connaître « la position du gouvernement sur la nécessaire **dépollution de l'environnement immédiat** de cette centrale nucléaire » et que « des mesures soient effectuées pour mesurer les impacts encore présents de ces accidents ».

AFP/Nucléaire: Baupin interpelle Royal sur un rejet radioactif illégal en 1980

06/05/2015 13:39:45 GMT+02:00

PARIS, 6 mai 2015 (AFP) - Le député écologiste Denis Baupin a interpellé mercredi la ministre de l'Energie sur les suites que le gouvernement entend donner aux révélations d'un documentaire diffusé lundi sur Canal+ concernant un rejet illégal de plutonium dans l'environnement depuis une centrale en 1980 et passé sous silence.

Selon ce documentaire, intitulé "Nucléaire, la politique du mensonge?", la centrale de Saint-Laurent des Eaux (Loir-et-Cher), exploitée par EDF, a connu un incident le 13 mars 1980 qui a conduit à un rejet de plutonium dans la Loire, une pratique illégale à l'époque comme aujourd'hui.

Interrogé, Marcel Boiteux, président d'EDF au moment des faits, y reconnaît explicitement cette pratique.

"C'est quand même pas grand-chose. C'est pas bien mais c'est pas grave (...)", affirme M. Boiteux, actuel président d'honneur d'EDF, qui ajoute que si cela a été fait, c'est "avec l'aval des pouvoirs publics, on n'aurait pas pu le faire autrement".

"L'État était-il informé de ces accidents? A-t-il autorisé des rejets radioactifs dans la Loire et tu l'information?", interroge Denis Baupin, dans une question écrite adressée à Ségolène Royal.

A l'époque EDF était à 100% publique (l'Etat détient encore aujourd'hui 84,5% du capital). Et le député souhaite connaître "les suites, notamment juridiques, que Mme la ministre entend donner à ces très graves infractions révélées tardivement".

Selon ce documentaire, cette centrale a connu un autre problème en 1969, sans rejet dans l'environnement celui-ci.

Le député écologiste demande donc que "l'ensemble des incidents et accidents de cet ordre, qui auraient pu être passés sous silence par le passé soient rendus publics".

mhc/abb/fka/jag

Texte de la question écrite :

M. Denis Baupin attire l'attention de Mme la Ministre de l'Ecologie sur la révélation, par le documentaire « Nucléaire, la politique du mensonge ? » dans l'émission Spécial Investigation diffusée le 4 mai 2015, d'accidents passés sous silence survenus en 1969 et 1980 sur le site nucléaire de production d'électricité de Saint-Laurent des Eaux, dans le Loir et Cher.

Ces accidents ont chacun entraîné la surchauffe et la fusion de l'un des cœurs de réacteur, libérant du plutonium dans l'environnement. L'exploitant a alors tout simplement évacué ces déchets radioactifs dans la Loire toute proche. Trente-cinq ans après, dans ce documentaire, l'ancien président d'EDF (en poste en 1980, au moment du second accident) reconnaît et justifie cette solution totalement contraire à la loi, qui a consisté à rejeter des substances radioactives dans l'environnement, cachant sciemment à la population environnante l'accident et ses conséquences.

Cet exploitant était, à cette époque, entièrement public. La question de la responsabilité de l'Etat dans la gestion de l'accident et dans le choix du silence est donc posée. Celle d'un blanc-seing de l'Etat à l'exploitant sur la solution retenue est également posée.

M. Denis Baupin souhaite donc connaître les suites, notamment juridiques, que Mme la Ministre entend donner à ces très graves infractions révélées tardivement. L'État était-il informé de ces accidents ? A-t-il autorisé des rejets radioactifs dans la Loire et tu l'information, alors même que les populations avoisinantes auraient au contraire dû bénéficier d'une évacuation ? Il demande que l'ensemble des incidents et accidents de cet ordre, qui auraient pu être passés sous silence par le passé soient rendus publics. Enfin, Denis Baupin demande que des analyses soient effectuées dans l'environnement immédiat de cette installation pour mesurer les impacts encore présents de ces accidents, et souhaite connaître la position du gouvernement sur la nécessaire dépollution de l'environnement immédiat de cette centrale nucléaire.